



Le 16 septembre 2015

M. le Directeur  
Agence de l'eau Adour-Garonne  
90 Rue du Feretra  
31078 Toulouse Cedex 4

Objet : Suspension de paiement.

Monsieur,

De façon unanime, La Coordination Rurale 47, la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, le SDCI 47, la FDSEA 47 et les JA 47 ont décidé d'encourager les agriculteurs à suspendre le paiement de la redevance Adour-Garonne. Cette action vous a été signifiée dans un courrier commun daté du 21 juillet 2015 dans lequel toutes les motivations de notre action étaient énumérées.

À ce jour, aucune réaction, aucune réponse ne sont venues de votre part. Votre indifférence et celle de tous les responsables informés sont pour le moins choquantes. À ce titre, nous maintenons notre mot d'ordre auprès des agriculteurs et ASA de suspendre les règlements.

Il semblerait qu'à part les professionnels que nous sommes, personne ne ressente l'urgence de sécuriser les besoins en eau actuels et futurs.

L'opacité, les revirements des politiques gouvernementales et régionales ont besoin d'être clarifiés. Pour ce faire, nous sommes disposés à une rencontre.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agr er, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Patrick FRANKEN  
Pr sident de la Coordination Rurale 47



Serge BOUSQUET-CASSAGNE  
Pr sident de la Chambre  
d'agriculture de Lot-et-Garonne



Jo l LLORET  
Pr sident SDCI 47



Jean-Luc POLI  
Pr sident FDSEA 47



Beno t PARISOTTO  
Pr sident JA 47

